



DEPARTEMENT  
LOIRE

République Française  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **St Marcel d'Urfé**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**Séance du 13 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre à 19 heures,  
l'assemblée régulièrement convoquée le 9 décembre 2024 s'est réunie  
dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la  
présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents 7

Représentés : 0

Votants : 7

**PRÉSENTS** : Mme Jacqueline GUILLOT, Mme Pascale  
MEILLAND.  
Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier  
DEJOB ; Michel GROSBELLET.

**REPRÉSENTÉS** :

**ABSENTS EXCUSÉS** : Emmanuel PHILIPPON.

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : Pascale MEILLAND

## Ordre du jour

- 1/ Choix du secrétaire de séance
- 2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente
- 3/ Délibérations
  - 1) BUDGET GENERAL : règles d'amortissement
  - 2) SALLE DES FETES: travaux d'étanchéité de la toiture : choix de l'entreprise/ demande de subvention au Département
  - 3) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole ayant récupéré des livres à Neulise
- 4/ Prise de décision pour le Relais d'Urfé : choix du futur gérant / calendrier d'installation  
- ...
- 5/ Informations / questions diverses  
- ...

\*\*\*\*\*

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour concernant la prise de décision pour le relais d'Urfé. Le Conseil accepte cette demande.

### 1/ Choix du secrétaire de séance

Pascale Meilland est désignée secrétaire de séance

### 2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de novembre a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

### 3 / Délibérations

#### 1) **Budget général : règles d'amortissement.**

L'amortissement des fonds de concours de l'année n pourra désormais se faire à compter du 1 janvier de l'année n+1. Cela permet une simplification dans la gestion de ces amortissements.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes cette simplification pour les fonds de concours jusqu'à 1500€.

#### 2) **Salle des fêtes : travaux d'étanchéité de la toiture : choix de l'entreprise/ demande de subvention au Département.**

Deux entreprises ont été contactées : GOUTORBE et SAUVEUR.

La commission bâtiment propose que ce soit l'entreprise GOUTORBE qui effectue les travaux pour la somme de 3600€ HT soit 4300€ TTC.

**Après en avoir délibéré** le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes cette proposition

#### 2) **Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole ayant récupéré des livres à Neulise.**

Brigitte Butin a utilisé son véhicule pour la bibliothèque. Elle a effectué 68km aller-retour pour aller à Neulise ce qui correspond à une indemnisation de 68 X 0,32€ soit 21,76€.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes le paiement de cette somme.

#### 3) **Relais d'Urfé, choix du futur gérant**

M le Maire fait le compte-rendu de la commission (*élus du Conseil, chargé de mission développement économique et attractivité à la CCPU, représentant de la chambre de commerce, représentant France Travail*) qui a été chargée de rencontrer les candidats à la gérance du Relais d'Urfé. Il demande au Conseil de choisir parmi 2 candidatures.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes :

- Retient la candidature de M et Mme CHARPENTIER pour gérer le Relais d'Urfé.
- Approuve que le contrat de location gérance soit établi par maître Bourbon à St Germain Laval.
- Autorise M le Maire à signer le contrat de location gérance avec M et Mme CHARPENTIER.

### 4/ Prise de décision

#### **Le Relais d'Urfé : Choix du futur gérant, calendrier d'installation**

Décision prise dans la délibération ajoutée.

### 5/ Informations, questions diverses

M. le Maire propose de faire la cérémonie des vœux le 12 janvier à la salle des fêtes

Fin de séance 20h00

Fait à St Marcel d'Urfé Le 13 décembre 2024

**Secrétaire de séance**  
Pascale MEILLAND

**Le Maire**  
Guy CROZET